

## Chambre d'agriculture du Jura – FRDR11681 – Ruisseau la Rondaine

15/12/2020

<b>Type de masse d'eau</b>	ESU
<b>Code masse d'eau</b>	FRDR11681
<b>Nom masse d'eau</b>	Ruisseau la Rondaine
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	Rondaine à Relans P90=24,2 mg/l
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	7 commune s dans le Jura
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Arlay, Lombard, Vincent, Desnes, Relans, Bletterans, Ruffey sur Seille
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : autre situation (l'indiquer) : retrait du projet de désignation au vu du trop faible nombre d'analyses. On ne peut pas considérer qu'une valeur maxi est le P90 dans ce cas.
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>Le Bassin versant de la Rondaine est classé uniquement sur la base de 2 valeurs, dont une dépasse 18 mg/l</p> <p>La valeur de janvier 201 9 dépasse 18 mg/ l On a constaté que la teneur des cours d'eau en nitrates était assez élevée en début d'hiver 2019, en lien avec l'année de sécheresse 2018 qui s est prolongée jusqu'en novembre. La valeur retombe à 2,9 mg/l en avril 2019. Ce qui semble indiquer que la teneur moyenne du cours d eau en nitrates est faible.</p> <p>L'extrait de carte interactive BFC ci-jointe montre que la Rondaine prend naissance dans la forêt d'Arlay, à l'Est de l'autoroute A39. Elle passe sous l'autoroute, au sud de Lombard et de Vincent, puis contourne Desnes par l'Ouest en direction de Relans. Elle circule donc dans un secteur qui comporte près de 50 de prairies, et non pas dans la plaine céréalière située plus au sud.</p> <p>La rivière est également proche de plusieurs agglomérations qui peuvent produire des rejets dans le cours d eau.</p> <p>L'impact d'un classement en ZV risque d'être élevé pour les élevages de vaches laitières et vaches allaitantes situés entre Relans et Arlay</p> <p>Nous demandons le retrait de cette zone pour insuffisance de mesures.</p>
<b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b>	Le bassin versant de la Rondaine est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (24,2 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

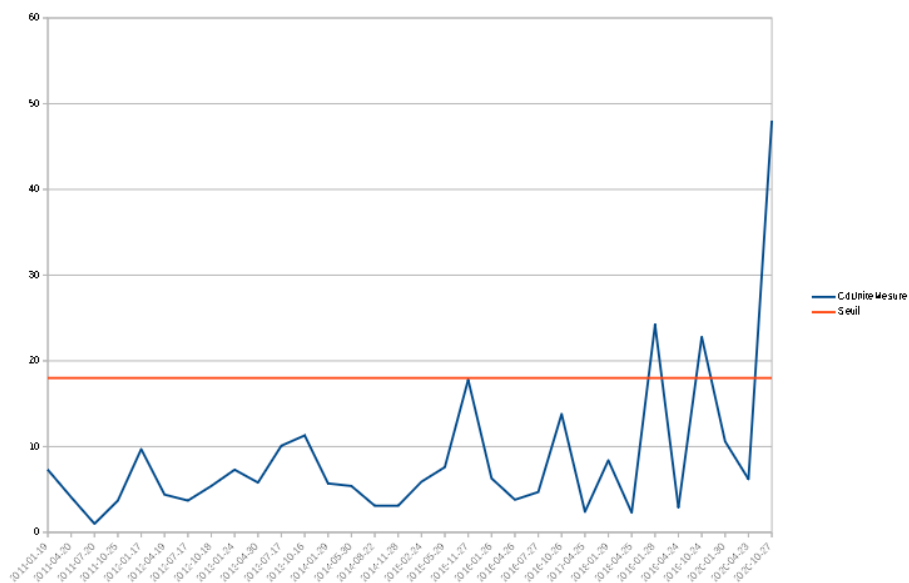
Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

Par ailleurs, la réglementation française n'indique pas de minimum d'analyse pour la campagne de surveillance quadriennale sur les nitrates. L'existence de 2 analyses durant la 7ème campagne n'est donc pas un argument recevable. Si moins de dix valeurs sont disponibles, l'arrêté du 5 mars 2015 indique que c'est la valeur maximale qu'il convient de considérer.

L'analyse des données disponibles montre des dépassements récents à partir de janvier 2019, avec des valeurs souvent très importantes. Au total, 3 dépassements sur 32 mesures sont constatés sur les chroniques de données disponibles :

- 1 dépassement sur 2 mesures pendant la 7ème campagne (valeur : 24,2 mg/l) ;
- 2 dépassements postérieurs à la 7ème campagne en octobre 2019 (22,8 mg/l) et en octobre 2020 (48 mg/l).

Bien que les dépassements soient rares et très récents, les pics postérieurs à la 7ème campagne sont plus importants.



**Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR11681 – Le ruisseau la Rondaine et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant.**

**La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.**